

Vous êtes salarié(e)s ?

Vous vous posez des questions ?

PARTICIPEZ à l'un de nos ateliers en flashant le QR code ci-dessous :



INSCRIVEZ-VOUS, NE RESTEZ PAS SEUL !!

Comment nous contacter ?

- **En vous rapprochant de votre Médecin du Travail**



Standard Alès : 04.66.30.25.79

Standard Mende : 04.66.49.11.44

- **En nous contactant directement par mail**

ALES

maintienemploiales@cevena.fr

LOZERE

maintienemploilozere@cevena.fr

Les réseaux ?

Votre cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (cellule PDP) travaille en réseau :

➤ **Avec les partenaires internes**

- Equipes médicale et paramédicale, équipe de prévention du Service de Prévention et de Santé au Travail Cévèna

➤ **Avec les partenaires externes**

- Service social de la CARSAT (Assistantes Sociales)
- Service médical de l'assurance maladie et médecins conseils
- Chargé(e)s de missions du service maintien et insertion de Cap Emploi
- MDPH et financeurs du handicap
- Médecine de soins dans sa globalité
- Réfèrent(e)s emploi/handicap des entreprises
- Employeurs



AGIR

sur l'usure professionnelle

PREVENIR

la désinsertion professionnelle



INFORMATIONS

PRATIQUES

Employeurs et Salarié(e)s

35 rue Marcel Pagnol
30100 Alès

Immeuble Le Val Lib
9 rue Wunsiedel
48000 MENDE

Pourquoi ?

La prévention de l'usure et de la désinsertion professionnelle est l'un des axes prioritaires de votre Service de Prévention et de Santé au Travail.

Prévenir le risque de perte d'emploi d'un(e) salarié(e) à la suite d'une altération de son état de santé (d'origine professionnelle ou non) est un enjeu majeur pour les entreprises et leurs salarié(e)s.

Par qui ?

➤ Sur le territoire d'Alès et de la Lozère :

- Une équipe dédiée et organisée au sein d'une cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (cellule PDP).

○ Composée de :

Médecins du Travail et Infirmiers Santé Travail référents

Psychologue du Travail, Assistante Sociale du Travail et Assistante administrative.

➤ Vous aide et vous accompagne tout au long de votre parcours professionnel.

Pour qui ?

➤ Je suis employeur :

Un(e) salarié(e) de mon entreprise rencontre des problèmes de santé ayant un impact sur ses capacités à tenir son poste et je souhaite :

- Sécuriser le parcours professionnel de mon (ma) salarié(e)
- Conserver les compétences et les expertises dans mes effectifs
- Favoriser l'amélioration des conditions de travail et la performance de mon entreprise
- Préserver la cohésion et la culture d'entreprise

➤ Je suis salarié(e) :

Mon poste de travail ne semble plus adapté à mon état de santé ou mon état de santé ne me permet plus de me maintenir à mon poste de travail et je souhaite :

- Me maintenir à mon poste avec ou sans aménagement
- Développer des compétences pour assurer un autre poste dans mon entreprise
- Me former et me reclasser dans un autre poste à l'extérieur de mon entreprise

Quand l'état de santé devient un problème pour l'emploi, la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle de Cévèna accompagne les salarié(e)s et les employeurs dans la recherche de solutions.

➤ Identification et signalement

D'un(e) salarié(e) en difficulté qui aurait besoin d'un accompagnement

➤ Analyse

De sa situation médicale, professionnelle et sociale

➤ Définition du projet de maintien en emploi

Le (la) salarié(e) est conseillé(e) et accompagné(e). Il (elle) participe à la construction d'un projet auquel il (elle) adhère.

➤ Mise en œuvre du projet

Suivi à chaque étape avec l'ensemble des partenaires mobilisés

Le médecin du Travail référent du (de la) salarié(e) reste associé à la démarche

➤ Evaluation

Le bénéfice de cet accompagnement au maintien dans un emploi est mesuré et évalué sur le long terme